



Condition suspensive sciemment dissimulée

Par **celine98**, le **18/02/2016** à **09:49**

Bonjour,

Dans ma promesse de vente, Le Notaire du vendeur a ajouté une condition suspensive "Obtention d'un Certificat d'Urbanisme" sans préciser " ne révélant l'existence d'aucune servitude susceptible de modifier notablement les lieux " alors qu'il a sciemment dissimulé l'existence d'une servitude de passage.

Ma demande de CU est "Positif" mais elle m'impose d'avoir cette servitude de passage [s]très embarrassante [/s]avec des [s]travaux considérables[/s] à réaliser.

Est ce que je peut malgré tout, faire jouer ma clause suspensive ?

Merci d'avance pour vos conseils.

Céline